

BMG GOLD BULLIONFUND

RAPPORT ANNUEL

POUR L'EXERCISE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2020



TABLE DES MATIÈRES

États financiers annuels

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	2
Rapport de l'auditeur indépendant	3
États de la situation financière	4
États du résultat global	5
États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	6
Tableaux des flux de trésorerie	6
Inventaire du portefeuille	7
Notes complémentaires aux états financiers	8

BMG Gold BullionFund

États financiers annuels

Pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019



BMG
MANAGEMENT
SERVICES INC.
A BMG Company

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers ci-joints de BMG Gold BullionFund (le « Fonds BMG ») ont été préparés par BMG Management Services Inc., en sa qualité de gestionnaire (le « gestionnaire ») du Fonds BMG, et ont été approuvés par le conseil d'administration de BMG Management Services Inc. Le conseil d'administration est responsable de l'information et des déclarations présentées dans les états financiers et dans le rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Le gestionnaire établit des procédés appropriés pour s'assurer de la production d'informations financières pertinentes et fiables. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS »), et ils comprennent certains montants fondés sur des estimations et le jugement du gestionnaire. Les principales méthodes comptables que le gestionnaire juge appropriées pour le Fonds BMG sont décrites à la note 2 des états financiers.

Il incombe au comité d'audit du conseil d'administration d'examiner les états financiers et le rapport de la direction sur le rendement du fonds, et de recommander au conseil d'administration du gestionnaire de les approuver, en plus de rencontrer la direction et les auditeurs externes pour discuter des contrôles internes exercés sur le processus de présentation de l'information financière, ainsi que des questions d'audit et de présentation de l'information financière.

RSM Canada s.r.l./S.E.N.C.R.L./LLP est l'auditeur externe du Fonds BMG; il a été nommé par le fiduciaire du Fonds BMG. L'auditeur du Fonds BMG a effectué l'audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada afin de pouvoir exprimer son opinion sur les états financiers aux porteurs de parts. Le rapport de l'auditeur figure dans les présentes.



Nick Barisheff
Président et chef de la direction
Administratrice



Marty Nicandro
Vice-président
Administratrice

Aux porteurs de parts de BMG Gold BullionFund

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de BMG Gold BullionFund (le « Fonds »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 décembre 2020 et 2019, et les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes complémentaires aux états financiers, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds aux 31 décembre 2020 et 2019, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section *Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers* de notre rapport. Nous sommes indépendants du Fonds conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du fonds avant la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux IFRS, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

THE POWER OF BEING UNDERSTOOD
AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM Canada LLP is a limited liability partnership that provides public accounting services and is the Canadian member firm of RSM International, a global network of independent audit, tax, and consulting firms. Visit rsmcanada.com/aboutus for more information regarding RSM Canada LLP and RSM International.

ÉTATS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Aux 31 décembre

	2020	2019
	\$	\$
ACTIFS		
Actifs courants		
Trésorerie	–	673 762
Placements en lingots d'or (Coût moyen : 78 912 836 \$; décembre 2019 : 74 500 682 \$)	118 246 774	95 228 879
Souscriptions à recevoir	703 450	47 412
Total des actifs	118 950 224	95 950 053
PASSIFS		
Passifs courants		
Découvert	1 250	
Frais de gestion à payer	163 487	141 946
Rachats à payer	31 510	119 438
Créditeurs et charges à payer	224 163	106 366
Total des passifs, exclusion faite de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	420 410	367 750
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	118 529 814	95 582 303
Actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Catégorie A	62 376 115	53 708 084
Catégorie B3	160 567	134 060
Catégorie C2	1 035 438	413 223
Catégorie C3	4 225 700	2 811 996
Catégorie D	5 124 712	2 335 905
Catégorie F	16 399 239	13 571 503
Catégorie G09	2 571 753	1 767 046
Catégorie I	25 306 810	19 671 279
Catégorie S1	1 295 328	1 140 781
Catégorie S2	34 152	28 426
	118 529 814	95 582 303

La valeur liquidative par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables est présentée à la note 3.

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

Au nom du conseil d'administration de BMG Management Services Inc.,
fiduciaire et gestionnaire de BMG Gold BullionFund



Nick Barisheff
Administratrice

Marty Nicandro
Administratrice

ÉTATS DU RÉSULTAT GLOBAL

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2020 \$	2019 \$
REVENUS DE PLACEMENTS		
Variation des gains nets latents (pertes nettes latentes) sur les placements en lingots d'or	16 822 858	8 770 041
Gains nets réalisés sur les placements en lingots d'or	3 927 048	2 604 551
(Pertes) nettes de change	(20 428)	(4 284)
Autres revenus	21 966	–
Total des revenus de placements	20 751 490	11 370 308
CHARGES		
FRAIS DE GESTION (NOTE 4)	1 774 689	1 504 756
Frais de communication de l'information aux porteurs de parts	287 820	274 251
Frais d'entreposage des lingots	83 571	71 332
Taxe sur les services	247 377	210 742
Autres frais d'administration	22 103	12 737
Frais juridiques	27 450	18 946
Honoraires d'audit	25 986	25 915
Droits de dépôt	30 541	27 913
Charges du comité d'examen indépendant	6 885	6 120
Total des charges	2 506 422	2 152 712
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	18 245 068	9 217 596
Augmentation de l'actif net par catégorie attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 3)		
Catégorie A	9 750 624	5 014 003
Catégorie B3	26 507	13 168
Catégorie C2	73 798	36 246
Catégorie C3	512 279	242 411
Catégorie D	503 127	167 949
Catégorie F	2 422 651	1 374 864
Catégorie G09	357 679	118 498
Catégorie I	4 361 878	2 121 462
Catégorie S1	230 799	126 016
Catégorie S2	5 726	2 979
	18 245 068	9 217 596

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

ÉTATS DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2020 \$	2019 \$
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de la période	95 582 303	80 456 490
Émission de parts rachetables	26 118 025	29 542 774
Rachat de parts rachetables	(21 415 582)	(23 634 557)
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	18 245 068	9 217 596
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de la période	118 529 814	95 582 303

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

TABLEAUX DES FLUX DE TRÉSORERIE

Pour les exercices clos les 31 décembre

	2020 \$	2019 \$
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	18 245 068	9 217 596
Ajustements visant à rapprocher l'augmentation nette de l'actif net découlant de l'exploitation aux flux de trésorerie nets provenant des activités d'exploitation		
Achat de placements en lingots d'or	(14 466 218)	(20 152 444)
Produit de la vente de placements en lingots d'or	12 198 275	16 525 220
Gains nets réalisés sur les placements en lingots d'or	(3 927 094)	(2 604 551)
Gains nets latents sur les placements en lingots d'or	(16 822 858)	(8 770 041)
Variations nettes des éléments hors trésorerie liés à l'exploitation :		
Augmentation (diminution) des frais de gestion à payer	21 541	(2 258)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	117 797	(22 671)
Sorties nettes liées aux activités d'exploitation	(4 633 489)	(5 809 149)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Produit de l'émission de parts rachetables	25 527 139	29 542 774
(Augmentation) diminution des souscriptions à recevoir	(656 038)	(32 007)
Sommes versées au rachat de parts rachetables	(20 824 696)	(23 634 557)
Diminution des rachats à payer	(87 928)	(54 461)
Entrées nettes liées aux activités de financement	3 958 477	5 821 749
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie durant la période	(675 012)	(12 600)
Trésorerie, à l'ouverture de la période	673 762	661 162
Trésorerie, à la clôture de la période	(1 250)	673 762

Se reporter aux notes complémentaires ci-jointes.

INVENTAIRE DU PORTEFEUILLE

Au 31 décembre 2020

	Onces attribuées	Onces non attribuées	Total des onces de métaux fins	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Total %
Lingots d'or	48 218,196	810,086	49 028,282	80 695 719	118 246 774	99,8
Placements, montant net				80 695 719	118 246 774	99,8
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs					283 040	0,2
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables					118 529 814	100,0

Au 31 décembre 2019

	Onces attribuées	Onces non attribuées	Total des onces de métaux fins	Coût moyen \$	Juste valeur \$	Total %
Lingots d'or	47 814,067	404,385	48 218,452	74 500 682	95 228 879	99,6
Placements, montant net				74 500 682	95 228 879	99,6
Trésorerie et autres actifs, moins les passifs					353 424	0,4
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables					95 582 303	100,0

Les placements en lingots d'or du Fonds BMG sont détenus séparément en vertu d'une entente de garde conclue auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) et sont attribués à leur propriétaire.

Chaque lingot d'or attribué est enregistré selon l'affinerie, le poids exact en onces et le numéro d'identification.

Les placements en lingots d'or du Fonds BMG sont libres et dégagés de tout privilège et réclamation que la grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) pourrait avoir, sauf si cette réclamation découle de frais non réglés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Constitution du Fonds

Le BMG Gold BullionFund (le « Fonds BMG ») a été établi en vertu des lois de la province de l'Ontario par une déclaration de fiducie-cadre et un règlement, tous deux datés du 4 septembre 2009, dans leur version modifiée. L'adresse du siège social du Fonds BMG est la suivante : 280-60 Renfrew Drive, Markham (Ontario) L3R 0E1. BMG Management Services Inc. (le « gestionnaire ») est le fiduciaire et le gestionnaire du Fonds BMG. Le Fonds BMG offre dix catégories de parts.

Les dates de création des catégories sont les suivantes :

Catégorie A	4 septembre 2009	Catégorie F	18 janvier 2010
Catégorie B3	27 mars 2015	Catégorie G09	10 juin 2010
Catégorie C2	27 mars 2018	Catégorie I	4 avril 2018
Catégorie C3	12 mars 2014	Catégorie S1	9 novembre 2010
Catégorie D	16 janvier 2018	Catégorie S2	9 novembre 2010

Toutes les catégories partagent les mêmes attributs en ce qui a trait à l'évaluation, mais sont soumises à une tarification différente pour ce qui est des frais de gestion.

Le Fonds BMG investit seulement dans des lingots d'or. Son objectif est d'offrir aux investisseurs désireux de détenir des lingots d'or aux fins de préservation du capital, de plus-value à long terme, de diversification de portefeuille et de couverture de portefeuille un choix sûr, pratique et peu coûteux. La stratégie de placement fixe du Fonds BMG évite le recours à un gestionnaire de portefeuille.

Le Fonds BMG a suivi de près les développements liés à COVID-19, y compris les répercussions actuelles et éventuelles sur les économies mondiales et locales, et a mis en œuvre son plan de continuité des activités, assurant ainsi une interruption minimale de son activité. Les gouvernements du monde entier ont mis en place diverses mesures pour endiguer la propagation du virus, qui a touché directement et indirectement de nombreuses entreprises. Au cours de la période visée, la pandémie n'a pas eu d'incidence défavorable importante sur les états financiers du Fonds, car la juste valeur des placements s'est appréciée. Les effets à long terme de la situation liée à la COVID-19 dépendront de développements futurs très incertains, en évolution rapide et difficiles à prévoir. L'ampleur de ces effets peut varier selon un certain nombre de scénarios, que le Fonds BMG continue de surveiller et de prendre en considération.

Le conseil d'administration a autorisé la publication des états financiers le 25 mars 2021.

2. Résumé des principales méthodes comptables

Cette section présente les principales méthodes comptables appliquées lors de la préparation des présents états financiers.

Mode de préparation

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »).

Les états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, qui a été modifiée par la réévaluation des placements en lingots d'or à la juste valeur par le biais du résultat net. Ils sont présentés en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds BMG.

Nouvelles normes, interprétations et modifications ayant prise d'effet le 1^{er} janvier 2020

L'IASB a apporté des modifications à l'IAS 1 « Présentation des états financiers » et à l'IAS 8 « Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ». Celles-ci visent à utiliser une définition uniforme de l'importance relative dans l'ensemble des Normes internationales d'information financière et du Cadre conceptuel pour l'information financière; à clarifier la définition de l'importance relative et à intégrer certaines des directives de l'IAS 1 au sujet de l'information non significative.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

En particulier, les modifications précisent :

- que la référence au concept d'obscurcissement de l'information vise des situations où l'effet est semblable à l'omission ou à l'inexactitude de celle-ci, et qu'une entité évalue l'importance dans le contexte des états financiers dans leur ensemble;
- ce que l'on entend par « utilisateurs d'états financiers à usage général » (à qui ces états financiers sont destinés), en les définissant comme des « investisseurs existants et potentiels » ou des prêteurs et autres créanciers qui doivent se fier aux états financiers à usage général pour obtenir la majeure partie des renseignements financiers dont ils ont besoin.

Cette norme n'a pas eu d'incidence importante sur les états financiers du Fonds BMG.

Instrument financiers

a) Classement

Le Fonds BMG classe ses placements en lingots d'or en fonction à la fois du modèle d'affaires du Fonds relativement à la gestion des actifs financiers et des caractéristiques de flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Le rendement des placements en lingots d'or est évalué selon la méthode de la juste valeur. Le Fonds met surtout l'accent sur l'information sur la juste valeur et utilise celle-ci pour évaluer le rendement des actifs et pour prendre des décisions. Par conséquent, le Fonds BMG classe ses placements en lingots d'or à la juste valeur par le biais du résultat net.

L'obligation du Fonds relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables représente un passif financier et est évaluée au prix de rachat, qui se rapproche de la juste valeur à la date de clôture. Tous les autres actifs et passifs financiers sont évalués au coût amorti.

b) Comptabilisation et décomptabilisation

Les achats et les ventes de placements en lingots d'or sont comptabilisés à la date de la transaction, c'est-à-dire la date à laquelle le Fonds BMG s'engage à acheter ou à vendre les placements. Les coûts de transaction relatifs à ces instruments sont comptabilisés directement dans les états du résultat global à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers classés au coût amorti sont comptabilisés à la date à laquelle ils sont transférés au Fonds BMG à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission.

Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits aux flux de trésorerie provenant des placements ont expiré ou que le Fonds BMG a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

Les passifs financiers, mis à part ceux qui sont comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat net, sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée des coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission. Les passifs financiers découlant des parts rachetables émises par le Fonds BMG sont présentés au montant du rachat qui représente le droit des investisseurs à un intérêt résiduel dans l'actif du Fonds BMG.

Les gains et les pertes réalisés sur les placements en lingots d'or sont comptabilisés à titre de « Gains nets réalisés sur les placements en lingots d'or » dans les états du résultat global. Le coût des placements en lingots d'or est déterminé selon la méthode du coût moyen.

c) Évaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, le Fonds BMG évalue à la juste valeur tous les instruments financiers désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, les variations de cette juste valeur étant comptabilisées à titre de « Variation des gains nets latents sur les placements en lingots d'or » dans les états du résultat global. La juste valeur est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale. La juste valeur des instruments financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. La juste valeur des instruments financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif, le cas échéant, est déterminée à l'aide d'une technique d'évaluation ou obtenue d'un courtier ou d'une contrepartie digne de confiance.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

d) Évaluation de la juste valeur

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation sur le marché principal ou, en l'absence de marché principal, sur le marché le plus avantageux auquel le Fonds BMG a accès à cette date.

La valeur du lingot d'or est fondée sur les prix au comptant disponibles. L'écart entre le prix au comptant du lingot d'or et le coût moyen est présenté au poste « Variation des gains nets latents sur les placements en lingots d'or ».

La juste valeur des placements libellés en devises est convertie en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date d'évaluation correspondante.

e) Classement des évaluations à la juste valeur

L'IFRS 13 exige que le Fonds BMG classe les évaluations de juste valeur selon une hiérarchie des justes valeurs qui tient compte de l'importance des données d'entrée utilisées pour déterminer la juste valeur. La hiérarchie des justes valeurs comporte les niveaux suivants :

Niveau 1	Prix cotés (non ajustés) sur des marchés actifs auxquels le Fonds BMG a accès à la date d'évaluation pour des actifs ou des passifs identiques.
Niveau 2	Données d'entrée autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement ou indirectement.
Niveau 3	Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

La juste valeur des placements en lingots d'or est classée au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs.

Comptabilisation des produits et des charges

Le Fonds BMG comptabilise quotidiennement le revenu de placements et les charges selon la comptabilité d'exercice. Les charges, comme les frais de gestion, associées spécifiquement à une catégorie de parts du Fonds BMG sont imputées directement à cette catégorie de parts. Les produits, les charges ainsi que les gains réalisés et latents (pertes réalisées et latentes) sont affectés à chacune des catégories du Fonds BMG, et ce, en fonction de sa quote-part de l'actif net total du Fonds BMG.

Conversion de devises

Les souscriptions et les rachats du Fonds BMG sont libellés en dollars canadiens, le dollar canadien constituant la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Fonds. Les transactions en devises sont converties dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les actifs monétaires et les passifs monétaires en devises sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date d'évaluation. Les gains et les pertes de change sont présentés dans les états du résultat global.

Calcul de la valeur liquidative par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

La valeur liquidative de chaque catégorie de parts du Fonds BMG est calculée en dollars canadiens à 16 h (heure de l'Est) chaque jour ouvrable de la Bourse de Toronto.

La valeur liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG qui est utilisée pour les souscriptions et les rachats correspond au montant au titre de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables qui figure dans les états financiers.

Une valeur liquidative distincte est calculée pour chaque catégorie de parts du Fonds BMG en fonction de la quote-part de cette catégorie dans l'actif du Fonds BMG, déduction faite de la quote-part de cette catégorie dans le passif commun du Fonds BMG et de tous les passifs liés uniquement à cette catégorie particulière. La valeur liquidative par part d'une catégorie est calculée en divisant la valeur liquidative de la catégorie par le nombre de parts de cette catégorie en circulation à la date d'évaluation applicable.

Impôts sur le résultat

Le Fonds BMG répond à la définition de fiducie de fonds commun de placement en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La totalité du résultat net du Fonds BMG aux fins fiscales et une part suffisante des gains en capital réalisés au cours de toute période doivent être distribués aux porteurs de parts pour que le Fonds BMG n'ait aucun impôt à payer. Le Fonds BMG Gold BullionFund

BMG ne comptabilise donc pas d'impôts sur le résultat. Étant donné que le Fonds BMG ne comptabilise pas d'impôts sur le résultat, l'économie d'impôts liée aux pertes en capital et autres qu'en capital n'a pas été reflétée à titre d'actif d'impôt différé dans les états de la situation financière. Se reporter à la note 6 pour obtenir de plus amples renseignements sur les pertes fiscales inutilisées.

Augmentation (diminution) de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Toute augmentation ou diminution de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables représente la variation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie divisée par le nombre moyen pondéré de parts de cette catégorie du Fonds BMG en circulation au cours de la période (se reporter à la note 3).

Estimations et jugements critiques

Lors de l'application des méthodes comptables du Fonds BMG, la direction doit formuler des jugements, des estimations et des hypothèses sur la valeur comptable des actifs et des passifs lorsque celle-ci ne peut être obtenue facilement d'une autre source. Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont fondées sur l'expérience passée et d'autres facteurs jugés pertinents. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses qui les sous-tendent sont examinées périodiquement. Les révisions apportées aux estimations comptables sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les estimations sont révisées si la révision influe sur cette période, ou dans cette période et au cours de périodes futures si la révision influe à la fois sur la période en cours et des périodes futures.

Le conseil d'administration considère que la monnaie de l'environnement économique principal dans lequel le Fonds BMG exerce ses activités est le dollar canadien, car c'est la monnaie qui, selon le conseil, reflète le plus fidèlement les effets économiques des transactions, événements et conditions sous-jacents. En outre, le dollar canadien est la monnaie dans laquelle le Fonds BMG évalue son rendement et celle qui sert à l'émission ou au rachat des parts rachetables.

Le Fonds BMG a suivi de près les développements liés à COVID-19, y compris les répercussions actuelles et éventuelles sur les économies mondiales et locales, et a mis en œuvre son plan de continuité des activités, assurant ainsi une interruption minimale de son activité. Les gouvernements du monde entier ont mis en place diverses mesures pour endiguer la propagation du virus, qui a touché directement et indirectement de nombreuses entreprises. La pandémie de COVID-19 a eu un effet positif sur le cours de l'or, ce qui a donné lieu à une appréciation de la juste valeur des investissements au cours de la période visée. Les effets à long terme de la situation liée à la COVID-19 dépendront de développements futurs très incertains, en évolution rapide et difficiles à prévoir. L'ampleur de ces effets peut varier selon un certain nombre de scénarios, que le Fonds BMG continue de surveiller et de prendre en considération.

Nouvelles normes, interprétations et modifications ayant prise d'effet après le 31 décembre 2020 qui n'ont pas été adoptées de manière anticipée

Un certain nombre de nouvelles normes et de normes et interprétations modifiées s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 31 décembre 2020, mais n'ont pas été adoptées de manière anticipée lors de l'établissement des présents états financiers. Aucune d'entre elles ne devrait avoir d'incidence significative sur les états financiers du Fonds BMG.

3. Parts rachetables

Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG représente une participation dans l'actif de cette catégorie du Fonds BMG. En règle générale, chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère les mêmes droits et privilèges. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère à son porteur un droit de vote lors des assemblées des porteurs de parts du Fonds BMG. Chaque part d'une catégorie du Fonds BMG confère également à son porteur le droit de participer à toute distribution venant du Fonds BMG, sous réserve de toute distribution des frais de gestion. Les fractions de part d'une catégorie du Fonds BMG confèrent à leur porteur, de façon proportionnelle, les mêmes droits que ceux qui se rattachent aux parts de cette catégorie du Fonds BMG, sauf le droit de vote. Toutes les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont entièrement payées lorsqu'elles sont émises et, en règle générale, elles ne sont pas transférables. Les parts de chaque catégorie du Fonds BMG peuvent être rachetées au gré de leur porteur. Le nombre de parts que le Fonds BMG peut émettre est illimité. Les parts d'une catégorie du Fonds BMG sont émises et rachetées à la valeur liquidative par part de cette catégorie du Fonds BMG. Il n'existe aucun écart entre la valeur

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

liquidative par part de chaque catégorie du Fonds BMG et l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables de chaque catégorie du Fonds BMG.

Opérations sur les capitaux propres au cours des exercices clos les 31 décembre :

	Catégorie A		Catégorie B3	
	2020	2019	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	9 594 728	11 396 452	11 210	12 591
Parts émises	82 479	867 649	–	–
Parts rachetées	(1 561 543)	(2 669 373)	–	(1 381)
Solde à la clôture de l'exercice	9 415 664	9 594 728	11 210	11 210
Nombre moyen de parts en circulation	9 561 017	10 508 325	11 210	11 418

	Catégorie C2		Catégorie C3	
	2020	2019	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	37 224	31 966	236 536	177 527
Parts émises	40 441	5 258	67 393	65 740
Parts rachetées	–	–	(8 436)	(6 731)
Solde à la clôture de l'exercice	77 665	37 224	295 493	236 536
Nombre moyen de parts en circulation	44 528	33 905	270 808	200 978

	Catégorie D		Catégorie F	
	2020	2019	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	205 068	115 478	2 014 864	2 669 694
Parts émises	301 912	116 454	805 351	507 725
Parts rachetées	(129 878)	(26 864)	(784 865)	(1 162 555)
Solde à la clôture de l'exercice	377 102	205 068	2 035 350	2 014 864
Nombre moyen de parts en circulation	329 340	156 035	2 077 651	2 234 259

	Catégorie G09		Catégorie I	
	2020	2019	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	132 622	106 743	1 700 114	1
Parts émises	182 183	99 800	130 279	1 764 745
Parts rachetées	(153 667)	(73 921)	(27 377)	(64 632)
Solde à la clôture de l'exercice	161 138	132 622	1 803 016	1 700 114
Nombre moyen de parts en circulation	173 299	130 178	1 787 851	1 530 787

	Catégorie S1		Catégorie S2	
	2020	2019	2020	2019
Solde à l'ouverture de l'exercice	96 950	106 950	2 500	3 700
Parts émises	–	–	–	–
Parts rachetées	(5 754)	(10 000)	–	(1 200)
Solde à la clôture de l'exercice	91 196	96 950	2 500	2 500
Nombre moyen de parts en circulation	92 295	103 513	2 500	3 006

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Total de l'actif net par catégorie et par part attribuable aux porteurs de parts rachetables

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de l'exercice	Souscriptions	Rachats	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de l'exercice	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Augmentation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	53 708 084	9 217 097	(10 299 690)	9 750 624	62 376 115	6,62	1,02
Catégorie B3	134 060	–	–	26 507	160 567	14,32	2,36
Catégorie C2	413 223	548 417	–	73 798	1 035 438	13,33	1,66
Catégorie C3	2 811 996	1 024 390	(122 965)	512 279	4 225 700	14,30	1,89
Catégorie D	2 335 905	4 053 660	(1 767 980)	503 127	5 124 712	13,59	1,53
Catégorie F	13 571 503	6 646 026	(6 240 941)	2 422 651	16 399 239	8,06	1,17
Catégorie G09	1 767 046	2 973 414	(2 526 386)	357 679	2 571 753	15,96	2,06
Catégorie I	19 671 279	1 655 021	(381 368)	4 361 878	25 306 810	14,04	2,44
Catégorie S1	1 140 781	–	(76 252)	230 799	1 295 328	14,20	2,50
Catégorie S2	28 426	–	–	5 726	34 152	13,66	2,29
Total	95 582 303	26 118 025	(21 415 582)	18 245 068	118 529 814	s. o.	s. o.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à l'ouverture de l'exercice	Souscriptions	Rachats	Augmentation de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, à la clôture de l'exercice	Actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables	Augmentation de l'actif net par part attribuable aux porteurs de parts rachetables
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Catégorie A	58 235 006	4 583 730	(14 124 655)	5 014 003	53 708 084	5,60	0,48
Catégorie B3	135 787	–	(14 895)	13 168	134 060	11,96	1,15
Catégorie C2	319 092	57 885	–	36 246	413 223	11,10	1,07
Catégorie C3	1 895 168	750 000	(75 583)	242 411	2 811 996	11,89	1,21
Catégorie D	1 190 839	1 257 224	(280 107)	167 949	2 335 905	11,39	1,08
Catégorie F	16 234 015	3 271 500	(7 308 876)	1 374 864	13 571 503	6,74	0,62
Catégorie G09	1 282 661	1 330 910	(965 023)	118 498	1 767 046	13,32	0,91
Catégorie I	10	18 291 525	(741 718)	2 121 462	19 671 279	11,57	1,39
Catégorie S1	1 126 087	–	(111 322)	126 016	1 140 781	11,77	1,22
Catégorie S2	37 825	–	(12 378)	2 979	28 426	11,37	0,99
Total	80 456 490	29 542 774	(23 634 557)	9 217 596	95 582 303	s. o.	s. o.

4. Transactions entre parties liées

Frais de gestion

La responsabilité des activités quotidiennes du Fonds BMG incombe au gestionnaire. Il fournit ou prend les dispositions nécessaires pour assurer la prestation de tous les services administratifs requis et il organise le placement des parts du Fonds BMG. Pour ces services, le Fonds BMG verse au gestionnaire des frais de gestion annuels établis selon les taux indiqués ci-dessous. Ces frais sont payables mensuellement à terme échu, et leur montant est déterminé en fonction de l'actif net quotidien moyen du Fonds BMG.

Catégorie A	2,25 %	Catégorie F	1,25 %
Catégorie B3	1,25 %	Catégorie G09	1,25 %
Catégorie C2	0,87 %	Catégorie I	0,00 %
Catégorie C3	0,75 %	Catégorie S1	0,45 %
Catégorie D	1,50 %	Catégorie S2	0,95 %

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, le Fonds BMG a engagé des frais de gestion de 1 774 689 \$ (1 504 756 \$ en 2019).

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Parts détenues par une partie liée

Le gestionnaire ne détenait aucune part des Fonds aux 31 décembre 2020 et 2019.

5. Frais de courtage

Une commission de vente peut être facturée par un courtier ou un représentant inscrit lorsqu'un investisseur achète des parts des catégories A, B, G ou S du Fonds BMG. La commission de vente correspond à un pourcentage maximal du montant net investi, soit 5,26 % pour les parts des catégories A, B et G, et 5,82 % pour les parts de catégorie S. La commission de vente n'est négociable que pour les parts des catégories A, B et G. À l'heure actuelle, aucune commission de vente n'est facturée pour les parts des autres catégories du Fonds BMG.

Pour l'exercice 2020, le gestionnaire a versé aux courtiers des commissions de suivi de 618 014 \$ (542 801 \$ en 2019).

6. Reports de pertes fiscales

Au 31 décembre 2020, le Fonds BMG ne disposait d'aucune perte en capital ou autre qu'en capital pouvant servir à réduire le revenu imposable d'exercices ultérieurs.

Aux fins de l'impôt, le Fonds BMG traite généralement les gains réalisés à la disposition de lingots comme des gains en capital, et non comme un revenu, car il compte être un détenteur passif à long terme de lingots et il cède généralement ses placements en lingots uniquement dans le but de satisfaire aux demandes de rachat ou de financer le paiement de charges engagées par le Fonds BMG. L'Agence du revenu du Canada est toutefois d'avis que les gains ou les pertes de fiducies de fonds commun de placement découlant d'opérations sur des marchandises devraient généralement être traités aux fins de l'impôt comme un revenu ordinaire, plutôt que comme un gain en capital, bien que le traitement de chaque cas particulier demeure une question de fait à déterminer compte tenu de l'ensemble des circonstances. L'Agence du revenu du Canada pourrait adopter une telle position à l'égard des opérations du Fonds BMG visant des lingots.

7. Gestion du risque financier

Les instruments financiers du Fonds BMG sont essentiellement constitués de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des montants à recevoir du courtier, des placements en lingots d'or, des frais de gestion à payer, des rachats à payer et des crédettes et charges à payer. La trésorerie et les placements en lingots d'or du Fonds BMG sont exposés à divers risques, y compris les risques de marché, de crédit, de liquidité, de taux d'intérêt et de change. Ces risques et les pratiques de gestion de risques utilisées par le Fonds BMG sont décrits ci-dessous.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur des placements en lingots d'or ou les flux de trésorerie futurs liés à ces placements fluctuent en raison des variations des cours ou du calendrier des opérations. Le prix de l'or varie en fonction de divers facteurs, dont la demande, l'offre, les événements internationaux et la conjoncture économique. Le Fonds BMG utilise une stratégie de placement d'achat à long terme selon laquelle les achats ne visent qu'un type de placement. Comme le Fonds BMG ne loue pas de lingots d'or, les seuls flux de trésorerie futurs proviennent des ventes de lingots d'or. Les ventes de lingots sont nécessaires pour payer les rachats des parts lorsque les réserves en liquidités sont insuffisantes.

Au 31 décembre 2020, l'incidence sur l'actif net du Fonds BMG d'une augmentation ou d'une diminution de 5 % du prix des lingots d'or, dans la mesure où toutes les autres variables sont demeurées constantes, serait une augmentation (ou une diminution) de 5 912 339 \$ (4 761 444 \$ au 31 décembre 2019).

Le résultat réel variera en fonction de la quantité d'or détenue et d'autres facteurs, et la différence pourrait être importante.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Au 31 décembre 2020, le Fonds BMG n'avait pas de placements dans des titres de créance ou des instruments dérivés. Le Fonds BMG limite son exposition au risque de crédit en plaçant sa trésorerie auprès d'émetteurs dont la qualité de crédit est élevée. Les ventes de lingots d'or, s'il y a lieu, sont effectuées auprès d'une grande banque à charte canadienne (ou une filiale de celle-ci) reconnue dans le domaine du courtage de métaux précieux. Le Fonds BMG peut être exposé à un risque de crédit à l'égard de cette grande banque à charte canadienne (ou de la filiale de celle-ci) du fait d'opérations non réglées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un fonds soit incapable de dégager les flux de trésorerie nécessaires pour s'acquitter intégralement de ses obligations lorsque celles-ci deviennent exigibles ou qu'il ne puisse le faire qu'à des conditions sensiblement désavantageuses. Le Fonds BMG est exposé aux rachats de parts quotidiens en espèces de parts rachetables. Son objectif est de détenir un montant suffisant de trésorerie pour maintenir sa liquidité. De plus, les lingots d'or sont facilement réalisables et liquides. Par conséquent, le risque de liquidité du Fonds BMG est minime. Tous les passifs sont exigibles à moins d'un an. Les parts rachetables sont rachetables à vue, au gré du porteur. Toutefois, le gestionnaire ne s'attend pas à ce que l'échéance contractuelle soit représentative des sorties de trésorerie réelles, car les porteurs conservent généralement ces instruments pour des périodes plus longues. Les tableaux qui suivent fournissent une analyse des passifs financiers du Fonds BMG en les regroupant selon la durée à courir jusqu'à la date d'échéance contractuelle. Les sommes indiquées dans les tableaux reflètent les flux de trésorerie contractuels non actualisés.

31 décembre 2020

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Découvert	1 250 \$	– \$	1 250 \$
Frais de gestion à payer	–	163 487	163 487
Rachats à payer	–	31 510	31 510
Créditeurs et charges à payer	–	224 163	224 163
Parts rachetables	118 529 814	–	118 529 814

31 décembre 2019

Passifs financiers	À vue	Moins de 3 mois	Total
Frais de gestion à payer	– \$	141 946 \$	141 946 \$
Rachats à payer	–	119 438	119 438
Créditeurs et charges à payer	–	106 366	106 366
Parts rachetables	95 582 303	–	95 582 303

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt découle des effets des fluctuations des taux d'intérêt du marché en vigueur sur la juste valeur des actifs et des passifs financiers et sur les flux de trésorerie futurs. Aux 31 décembre 2020 et 2019, la majorité des actifs et des passifs financiers du Fonds BMG ne portaient pas intérêt. Par conséquent, le Fonds BMG n'est pas exposé à un risque important lié aux fluctuations des taux d'intérêt du marché.

Risque de change

Le risque de change survient lorsque la valeur des transactions futures, des actifs monétaires et des passifs monétaires libellés dans d'autres devises varie en raison de la fluctuation des taux de change. Les lingots d'or sont généralement cotés et négociés en dollars américains et, par conséquent, le Fonds BMG est vulnérable au risque de change. Le Fonds BMG ne couvre pas son risque de change.

Le Fonds BMG détient des liquidités en dollars canadiens et en dollars américains afin de payer le rachat de parts et régler les charges d'exploitation. Le gestionnaire surveille le solde de trésorerie du Fonds BMG quotidiennement, et il achète des lingots d'or seulement lorsqu'il dispose d'un surplus de liquidités. Normalement, le solde de trésorerie est inférieur à 5 % des actifs du Fonds BMG.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS (suite)

Au 31 décembre 2020, 100,0 % (99,7 % au 31 décembre 2019) de l'actif net du Fonds BMG était exposé au dollar américain. Si le taux de change par rapport au dollar canadien avait augmenté ou diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient demeurées constantes, l'actif net aurait augmenté ou diminué d'environ 1 184 885 \$ (953 186 \$ au 31 décembre 2019).

Le résultat réel peut différer de cette analyse de la sensibilité, et la différence pourrait être importante, parce que le prix des lingots tend à présenter une corrélation négative avec le dollar américain.

Risque de change

31 décembre 2020

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	241 770	(243 020)	(1 250)
Placements en lingots d'or	118 246 774	–	118 246 774
Autres actifs nets	–	284 290	284 290
Actif net	118 488 544	41 270	118 529 814
Pourcentage	100,0 %	0,0 %	100,0 %

31 décembre 2019

Description	États-Unis \$	Canada \$	Total \$
Trésorerie	98 279	575 482	673 761
Placements en lingots d'or	95 228 879	–	95 228 879
Autres actifs nets	(8 584)	(311 753)	(320 337)
Actif net	95 318 574	263 729	95 582 303
Pourcentage	99,7 %	0,3 %	100,0 %

8. Gestion du capital

Les parts rachetables émises et en circulation sont considérées comme constituant le capital du Fonds BMG. Le Fonds BMG n'est pas assujéti à des exigences particulières en matière de capital en ce qui concerne la souscription et le rachat de parts, exception faite de certaines exigences minimales en matière de souscription. Les porteurs de parts ont le droit d'exiger le versement de la valeur liquidative par part du Fonds BMG pour la totalité ou une partie des parts qu'ils détiennent par avis écrit au gestionnaire. L'avis écrit doit être reçu au plus tard à 16 h, heure de l'Est, le jour d'évaluation où les parts doivent être rachetées. Par ailleurs, l'avis doit être irrévocable et la signature doit être attestée par une banque à charte canadienne, une société de fiducie ou un courtier en placement reconnu par le gestionnaire. Les parts sont rachetables moyennant un montant de trésorerie égal à la quote-part correspondante de la valeur liquidative du Fonds BMG.

9. Évaluation de la juste valeur

Les évaluations de la juste valeur ci-dessus sont toutes récurrentes. La valeur comptable de la trésorerie, des souscriptions à recevoir, des crédetes et charges à payer, des rachats à payer, des frais de gestion à payer et de l'obligation du Fonds BMG au titre de l'actif net attribuable aux porteurs de parts avoisine leur juste valeur en raison de leur échéance rapprochée. La juste valeur est classée de niveau 1 lorsque le placement en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé de niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont classés de niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir des données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés de niveau 3.

Aucun transfert entre les niveaux n'a eu lieu pendant les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019. De plus, aucun placement ni aucune opération n'étaient classés de niveau 3 pendant les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019.



B M G M A N A G E M E N T S E R V I C E S I N C .

H E A D O F F I C E 2 8 0 - 6 0 R E N F R E W D R I V E , M A R K H A M , O N L 3 R 0 E 1 C A N A D A
1 . 8 8 8 . 4 7 4 . 1 0 0 1 | 9 0 5 . 4 7 4 . 1 0 0 1 | B M G - G R O U P . C O M | I N F O @ B M G - G R O U P . C O M

The BMG Group of Companies includes the parent company, BMG Group Inc., and its wholly owned subsidiaries, BMG Management Services Inc., BMG Marketing Services Inc., BMG DSC Inc. and Bullion Custodial Services Inc. (collectively, "BMG").

The forward-looking information, opinions, estimates and projections contained herein are solely those of BMG Management Services Inc. ("BMS"), a BMG company, and are subject to change without notice. BMS makes every effort to ensure that the information has been derived from sources believed to be reliable and accurate. However, BMS assumes no responsibility for any losses or damages, whether direct or indirect, that arise out of the use of this information. BMS is the investment manager of BMG BullionFund™, BMG Gold BullionFund™ and BMG Silver BullionFund™ (collectively, "BMG Funds"). The information should not be regarded by recipients as a substitute for the exercise of their own judgment. Commissions, trailing commissions, management fees and expenses may all be associated with an investment in BMG Funds™. Please read the prospectus before investing. BMG BullionFund™, BMG Gold BullionFund™ and BMG Silver BullionFund™ are not guaranteed, their units fluctuate in value and past performance may not be repeated.